

# RD 769 bis et RD 26 Caudan-Hennebont Une voie cyclable expérimentale

---



Création: impression: Conseil départemental du Morbihan. Photo: CD 56. Papier PEFC fabriqué à partir de pâtes provenant de forêts gérées de façon durable. 2023

**Communiqué  
de presse**  
Avril 2023

**Contact presse :**

**Davy Dano**

[davy.dano@morbihan.fr](mailto:davy.dano@morbihan.fr)

**02 97 54 80 02**





# RD 769 bis et RD 26 Caudan-Hennebont

## Une voie cyclable expérimentale !

Le Département du Morbihan a décidé la réalisation d'une voie cyclable et le renouvellement de la chaussée de la RD 769 bis et de la RD 26, entre la sortie de l'agglomération d'Hennebont, l'entrée de l'hôpital Charcot et la voie communale de Kernivinen, sur la commune de Caudan.

Ces travaux ont permis de sécuriser les cheminements cyclables et piétonniers sur l'ensemble de la section de 2,5 km.

Il s'agit d'une première expérimentation qui servira de base de travail dans le cadre du projet de schéma des mobilités et notamment le volet cyclable porté par le Département : la création de voies cyclables dans l'emprise du domaine public routier départemental sur les accotements des RD, avec implantation d'un dispositif de sécurité.

Réalisé par l'entreprise EUROVIA Bretagne, le chantier de voirie (réalisation des terrassements, des ilots directionnels, assainissement et empierrement de la voie cyclable, mise en œuvre des enrobés, réfection de la couche de roulement de la chaussée, création d'un petit muret de soutènement), a débuté le 17 octobre 2022.

Les travaux de pose des glissières de sécurité et de signalisation (marquage, pose de la signalisation verticale) ont été réalisés par l'entreprise AGILIS jusqu'en mars 2023.

Toute la mission de maîtrise d'œuvre (conception, suivi et réalisation de l'opération) a été assurée par les services techniques départementaux.

**Le coût de l'opération s'élève à 950 000 € TTC**

## L'intervention du Département autour des mobilités douces

Fort de ses 4 100 km de routes départementales et dans son souhait de promouvoir l'usage des mobilités douces et la pratique cyclable, qui peuvent constituer une alternative efficace à nos modes de déplacement du quotidien, le département apporte sa contribution en :

**- Accompagnant financièrement les communes ou groupements de communes** dans leurs travaux de création ou de continuité de pistes cyclables ou de chemins de grande randonnée au titre de son dispositif " Mobilités douces ", voté en juin 2022.

Intégrant notamment la création d'ouvrages d'art (passages inférieurs et supérieurs), ce dispositif prévoit les modalités financières bonifiées suivantes : une dépense subventionnable annuelle plafonnée portée à **1 M€ HT avec un taux d'aide de 50 % pour le franchissement des routes départementales et 30 % pour les autres franchissements** (autres routes, coupures naturelles...).

Les modalités financières de l'aide à la création de liaisons (piétonnes et cyclables) et aux équipements (stationnements, aire d'accueil...) restent inchangées : **taux d'aide de 30 % pour une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 750 000 € HT.**

Il est rappelé que ces dispositifs sont cumulables avec d'autres aides (européennes, nationales ou régionales...).

**Cinquante projets d'aménagements doux ont été accompagnés en 2022 pour un montant d'aide de 3,65 M€.**

**- Réalisant sous maîtrise d'ouvrage des infrastructures cyclables structurantes situées hors agglomération.**

En 2022, le Département a engagé, en étroite concertation avec chaque intercommunalité morbihannaise, l'élaboration d'un schéma cyclable identifiant des liaisons structurantes à fort potentiel de report modal qui seraient réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale.

Il a été demandé aux intercommunalités de proposer des itinéraires de courtes distances (5 à 6 km), situés hors agglomération, le long ou proches des routes départementales qui pourraient être inscrits dans le futur programme pluriannuel d'investissement du département. Desservir et relier les principaux pôles générateurs de mobilité (centralités, zones d'activités, établissement scolaires...), favoriser l'intermodalité ont été présentés comme des objectifs prioritaires pour le Conseil départemental du Morbihan.

A ce jour, **plus de 100 projets ont été transmis au département.** Des études d'opportunité viennent de se terminer en vue de proposer les projets qui seront inscrits au schéma départemental. **L'enveloppe départementale dédiée annuellement est de 5 M€.**